



DOJOS DE NEUCHÂTEL ET BIENNE

Espaces culturels et centres d'Aïkido

5 LEÇONS D'ESSAI

AIKIDO, YOGA JAPONAIS, MEDITATION

RESPONSABLES DE L'ÉCOLE : Eric & Sonja Graf, 079 691 19 18, Rue du Réservoir 8, 2034 Peseux

Facture 50 Frs. à payer en main propre

Au nom de :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP/Lieu :

Tél. :

Email :

Pour ce qui est de l'Aïkido, l'objectif des écoles est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai, l'organisation mondiale de l'Aïkido. L'école d'Aïkido est membre de l'association Aikido Switzerland.

Règlement de l'école: par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquettes du dojo (au verso). Ces règles constituent la base nécessaire pour un enseignement de qualité.

Rappels : Les rappels seront majorés de 5 à 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter de la somme due, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

Assurance(s) : Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. L'école ne peut être rendue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

Fermeture et vacances : les jours fériés officiels, tous les cours sont annulés. Les vacances pour les cours adultes sont fixées à quatre semaines par an, elles sont annoncées à l'avance par affichage aux dojos.

Accord, résiliation : La somme ci-dessus de 50.- est non remboursable, elle donne le droit à 5 cours selon l'horaire. Ces cours peuvent être des cours d'Aïkido, de Yoga japonais ou de Méditation, à Neuchâtel ou à Bienne. Après ces 5 leçons, la personne en question ici décide si elle veut s'inscrire dans l'école (elle signera alors un contrat et payera des cotisations trimestrielles/semestrielles ou annuelles), elle est aussi libre d'arrêter sans aucune redevance. Un responsable de l'école peut exclure un(e) élève pour mauvais comportement ceci avec effet immédiat.

Le soussigné déclare avoir pris bonne note des conditions ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu et date:

Signature du participant :
(ou du représentant légal)

Signature d'un(e) entraîneur(-euse) :

.....
(Laissez libre)

.....
(Pour les personnes mineures :
nom et prénom du père :
nom et prénom de la mère :

En cas de virement, la somme est à verser **dans les 10 jours** sur le compte postal :

Neuchâtel : IBAN: CH78 0900 0000 1773 5625 8
Dojo de Neuchâtel, Espace Culturel
2000 Neuchâtel

Bienne : IBAN: CH28 0900 0000 1261 8073 4
Graf Eric André, Aikidoschule Biel/Bienne
2034 Peseux



Règles d'étiquette du Dojo

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zori* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques aux *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que le *gi* (*kimono*) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- ✓ Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegaï shimasu*“ (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.